

Le mardi 28 janvier 2025

## Création d'un centre d'accueil à Saint-Jacques-de-la-Lande pour 26 mineurs non accompagnés

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, a ouvert en septembre 2024 à Saint-Jacques-de-la-Lande une Unité d'accueil et d'accompagnement (U2A) dédiée aux Mineurs non accompagnés. Cette structure accueille 26 jeunes confiés au Département et accompagnés au quotidien par les équipes d'ARASS-ASKELL.

### Un centre pour accompagner les jeunes MNA dans l'autonomie vers l'âge adulte

Marqué par un contexte de forte tension lié à une augmentation significative du nombre de jeunes arrivant seuls sur le territoire, **le dispositif d'accueil et de prise en charge des MNA est actuellement en tension** en Ille-et-Vilaine comme dans beaucoup de départements. Ces arrivées entraînent, de fait, l'augmentation du nombre de jeunes, reconnus mineurs et isolés, qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance. 894 jeunes étaient accompagnés dans l'ensemble du dispositif MNA au 31 décembre 2024.

Face à cette situation, le Département a décidé d'ouvrir ce nouveau centre d'accueil à Saint-Jacques-de-la-Lande qui peut héberger 26 jeunes, de 14 à 18 ans. Actuellement, l'unité d'accueil est au complet avec la présence sur place de 22 garçons et 4 filles encadrés au quotidien par une équipe de quatorze salariés : travailleurs sociaux, infirmière, psychologue, veilleurs de nuit... Après un appel à projet, le Département d'Ille-et-Vilaine a confié la gestion de l'hébergement et de l'accompagnement des jeunes à l'ARASS (l'Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées). L'objectif est de donner à ces mineurs non accompagnés toutes les conditions favorables à leur intégration et à leur autonomie.

Dans le cadre de l'ouverture de l'Unité d'accueil et d'accompagnement de Saint-Jacques-de-la-Lande, une vingtaine de bénévoles, habitants de la commune, se sont également mobilisés en formant un collectif pour faciliter l'intégration des jeunes accueillis et répondre à leurs besoins en proposant du soutien scolaire, un accompagnement sportif, des ateliers de bricolage...



## Un dispositif innovant de maisons conteneurs

Afin de répondre rapidement aux besoins d'hébergement, **le Département a fait le choix innovant d'utiliser des maisons containers**, conçues par l'entreprise locale B3 Ecodesign, permettant de réduire significativement les délais de construction (moins de 6 mois) tout en garantissant un cadre de vie fonctionnel et chaleureux. Une initiative qui allie innovation et solidarité pour un montant d'un peu plus de 3,1 millions d'euros financé intégralement par la collectivité, dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées par l'Etat.

D'une superficie totale 739 m<sup>2</sup>, le bâtiment abritant le centre est constitué de deux unités d'accueil bien distinctes dont chacune comprend treize chambres et une cuisine. A l'intérieur, les espaces sont propices à la vie en collectivité, dans le respect de l'intimité de chacun.

### Le rôle du Département dans la prise en charge des MNA :

En charge de la protection de l'enfance, le Département est responsable de la mise à l'abri des jeunes arrivant seuls sur le territoire breillien, de l'évaluation de minorité et d'isolement, et de la prise en charge des mineurs non-accompagnés\* qui lui sont confiés (hébergement, scolarité, soins...). En Ille-et-Vilaine, au 31 décembre 2024, ils étaient 894 à être accompagnés dans l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance du Département.

Des établissements tels que celui de Saint-Jacques-de-la-Lande existent déjà à Rennes, Vitré, Liffré, Chateaubourg, Sens-de-Bretagne, Saint-Georges-de-Reintembault, Vern-sur-Seiche, Cesson-Sévigné, Saint-Malo ou encore Dol-de-Bretagne.

Le Département a mobilisé 28,4 millions d'euros pour l'accueil et l'accompagnement des MNA en 2023.

*\* Des jeunes de moins de 18 ans isolés de leurs parents et n'ayant pas la nationalité française ainsi que des jeunes majeurs entrés dans le dispositif en tant que mineur et dont l'accueil peut se poursuivre jusqu'à 21 ans.*

Département d'Ille-et-Vilaine

Service presse

Tel. : 02 99 02 41 09

[presse@ille-et-vilaine.fr](mailto:presse@ille-et-vilaine.fr)

Twitter : @ille\_et\_vilaine

Suivez-nous sur    

[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)